

INTERVENTION DANS L'HÉMICYCLE 27/05/09 : Annick Girardin – député de Saint-Pierre et Miquelon

M. le président. La parole est à Mme Annick Girardin.

Mme Annick Girardin. Monsieur le rapporteur, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, et j'estime qu'il faut réfléchir avant de voter sur cet amendement.

Prenons l'exemple des députés d'outre-mer. Vous l'aurez tous constaté, il en est ainsi depuis deux ans au moins : les articles concernant l'outre-mer se trouvent toujours à la toute fin du texte. Vous pouvez le vérifier, c'est systématique.

J'aimerais donc savoir comment nous allons faire. Cela veut dire en effet que nous ne pourrons plus parler à la fin d'un texte, car nous aurons épuisé notre temps de parole, chacun ayant eu à cœur de défendre auparavant ses amendements et d'expliquer en quoi ils sont importants. Or l'outre-mer a besoin de s'exprimer, car souvent, les articles de la loi ont été pensés par le Gouvernement en oubliant les spécificités de l'outre-mer et les contraintes liées à ces territoires. Comment ferons-nous pour défendre nos amendements et pour argumenter ? L'ensemble des députés d'outre-mer, de gauche comme de droite ou du centre, seront pénalisés, et même ceux de métropole qui voudront parler de l'outre-mer, car il n'y a pas que les députés de l'outre-mer qui peuvent parler de l'outre-mer !

J'insiste donc, monsieur le rapporteur, pour que nous soutenions tous l'amendement de M. Garrigue et de ses collègues. Car au-delà de ce qu'il a explicité, il y a un vrai problème de démocratie.

Mme Catherine Vautrin. Bien sûr !

Mme Annick Girardin. Vous pouvez, madame Vautrin, faire toutes les remarques que vous voulez. Pour ma part, je suis là aussi pour défendre l'outre-mer, qui fait partie de la France, et notre hémicycle mérite que l'on en débattenne ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Luc Warsmann, rapporteur. Je soutiens, moi aussi, l'outre-mer, mais je ne soutiens pas pour autant l'amendement de Daniel Garrigue.

Ma chère collègue, c'est à votre groupe qu'il revient de distribuer les temps de parole de façon que chacun ait le temps de s'exprimer. Tout l'intérêt du temps programmé est précisément d'arrêter la course à laquelle nous sommes contraints aujourd'hui, et qui veut que les groupes de l'opposition utilisent à fond toutes les possibilités pour faire durer le début du débat. On défend toutes les motions de procédure même si l'on n'a rien à dire, on propose une foultitude d'articles additionnels avant l'article 1^{er} pour gagner du temps et tenter de provoquer un blocage, et vous savez comment cela se termine : c'est dans la nuit du jeudi au vendredi que l'on parvient à un accord et que l'on examine les cinquante derniers articles à toute vitesse ! Lorsque j'ai été auditionné par le comité Balladur, j'ai présenté des statistiques montrant que le nombre d'amendements était tel qu'il aurait été matériellement impossible, dans le temps où nous étions censés les avoir examinés en séance, de prendre la simple peine de les lire ! Le dispositif que nous proposons vise à sortir de cette logique, afin qu'un groupe de l'opposition ne puisse plus multiplier les articles additionnels avant l'article 1^{er} à seule fin de gagner du temps – un temps que le nouveau règlement lui accorde.

Par ailleurs, ma chère collègue, si vous craignez de ne plus avoir de temps en fin de discussion pour vous exprimer, il vous suffit de déplacer votre intervention à un autre moment. Rien ne vous oblige à intervenir sur la disposition technique qui, je vous l'accorde, est souvent placée en fin de texte et qui prévoit, par exemple, les modalités d'entrée en vigueur des premiers articles, plutôt que sur ces articles eux-mêmes, en faisant valoir les spécificités de l'outre-mer. Je tiens à vous rassurer sur ce point.

En outre, notre souhait est que, lorsque nous appliquerons le temps global, chacun puisse s'exprimer, car nous le ferons sous le contrôle du Conseil constitutionnel. Et si d'aventure une Conférence des présidents venait à fixer un temps global manifestement trop faible et refusait de surcroît une « rallonge » – pourtant prévue par le règlement – au président d'un groupe de l'opposition, le texte risquerait d'être sanctionné par le Conseil constitutionnel.

Tout cela fonctionnera de façon équilibrée, j'en prends le pari, et vous pourrez me rappeler notre échange. Je vous promets que, s'il y a des améliorations à apporter, je serai à votre écoute.